

Bibliothèque d'East Hereford

Ce livre jeunesse de Noël et bien d'autres ouvrages sont disponibles à la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte sur les heures régulières du bureau municipal.

Mardi 8h00 - 16h30
 Mercredi 8h00 - 16h30
 Jeudi 8h00 - 16h30



Fermeture du bureau municipal d'East Hereford pour la période des Fêtes

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement pour le congé du temps des Fêtes

Calendrier des événements

6 décembre	Messe à l'église St-Henri	Sur réservation 873 545-8824
7 décembre	Assemblée du conseil	Bureau municipal (huis clos)
15 décembre	Adoption des prévisions budgétaires	Bureau municipal (huis clos)
25 décembre	Joyeux Noël	
1er janvier	Bonne année	
5 janvier	Collecte des sapins de Noël	East Hereford

Le Fouineur
 Bulletin d'information
 East Hereford :
 819 844-2463
 St-Venant-de-Paquette :
 819 658-3660
 Vous pouvez nous soumettre articles et photos en tout temps.
 direction@easthereford.ca



Une messe à l'église St-Henri



M. l'abbé Clément, prêtre de l'unité St-apôtres, a offert de venir célébrer une messe à l'église St-Henri d'East Hereford.

Quand: le dimanche 6 décembre 2020 à 17h00

Important: En raison de la pandémie COVID-19, le rassemblement ne doit pas dépasser 25 personnes. Pour cette raison, **vous devez réserver votre place en appelant Bernard Roy au 873 545-8824**

Vous êtes les bienvenus à venir prier avec nous.

Nous vous souhaitons un temps des Fêtes en toute sérénité et une nouvelle année 2021 remplie de bonheur et de santé.



La voie enchantée

Il est encore temps d'inscrire votre maison et ainsi faire partie de la voie enchantée de la région de Coaticook.

Pour vous inscrire et être éligible au tirage des prix de participation, consultez le site www.regiondecoaticook.ca.

Une carte interactive y est également disponible si vous voulez tout simplement aller voir les magnifiques décorations des maisons et commerces de la voie enchantée.




Voici l'horaire du bureau de poste pour le temps des Fêtes

Judi 24 décembre 2020 : 10h -12h et 14h30 -16h

Vendredi 25 décembre 2020 : Fermé

Lundi 28 décembre 2020 : Fermé

Mardi 29 décembre 2020 : 10h -14h

Mercredi 30 décembre 2020 : 10h - 14h

Judi 31 décembre 2020 : 10h - 12h et 14h30 - 16h

Vendredi 1er janvier 2021 : Fermé

Lundi 4 janvier 2021 : Ouvert - Retour à l'horaire régulier

Rappel concernant le stationnement : Le stationnement pour les usagers du bureau de poste se limite à l'allée longeant le ruisseau. Le reste du stationnement est privé. Merci de respecter la propreté des lieux.

Brigitte



Prudence sur les routes



Coaticook, le 19 novembre 2020 – Avec la période hivernale bien installée, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

De plus, depuis le 1^{er} décembre, les véhicules doivent être munis de pneus conformes aux normes et conçus spécifiquement pour la conduite hivernale. Soulignons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.

Bon hiver à tous!

Conseils municipaux et assemblées extraordinaires en zone rouge

Étant donné la situation actuelle, où tout rassemblement est interdit, les séances du conseil municipal, incluant l'assemblée extraordinaire du dépôt des prévisions budgétaires doivent se tenir sans la présence de public. Vous pouvez toutefois adresser vos questions ou commentaires soit par courriel au direction@easthereford.ca ou stvenant@axion.ca ou directement au bureau municipal sur les heures régulières d'ouverture. Les prévisions budgétaires 2021 seront également disponibles au bureau municipal après leur adoption le lundi 7 décembre à Saint-Venant-de-Paquette et le mardi 15 décembre 2020 à East Hereford.

Merci de votre compréhension


